

19 - Exercice 2015 - Budget annexe Archéologie Préventive - Affectation des résultats de l'exercice 2014 en application de la nomenclature M14

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Créé par délibération du 26 février 2009, le service municipal d'Archéologie Préventive permet à la collectivité de garantir aux aménageurs souhaitant s'installer sur son territoire que le potentiel archéologique de son sous-sol est maîtrisé et n'est pas une difficulté à la tenue de leurs projets.

Il fait l'objet d'un budget annexe soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 qui stipule notamment que :

- Le résultat de la section d'investissement de l'exercice écoulé ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci,

- Les résultats de fonctionnement de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

Tels que calculés dans le tableau ci annexé, les résultats de l'exercice 2014 du Budget annexe Archéologie Préventive sont les suivants :

Section d'investissement

Solde des réalisations 2014	61 332,92 €
-----------------------------	-------------

Le programme d'équipement 2014 fait apparaître au 31 décembre 2014 un excédent de 61 332,92 €.

Section d'exploitation

- Résultat d'exploitation du budget 2013	239 591,87 €
- Résultat d'exploitation de l'exercice 2014	- 179 696,78 €
- Excédent de clôture 2014	59 895,09 €

Il convient de rappeler que les résultats de l'exercice 2014 ont été repris dans leur intégralité au Budget Primitif 2015 voté le 30 mars 2015.

Propositions

Les résultats définitivement arrêtés au 31 décembre 2014 étant de même montant que les résultats estimés, le Conseil Municipal est invité à confirmer l'affectation reprise au Budget Primitif 2015 à savoir :

- 61 332,92 € en résultat d'investissement reporté inscrit en recettes au 001.001.42020

- 59 895,09 € en résultat de fonctionnement reporté inscrit en recettes au 002.002.42020.

Budget annexe Archéologie Préventive		Dépenses	Recettes
001 / 001 CS 42020	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		61 332,92
Total investissement			61 332,92
002 / 002 CS 42020	Résultat d'exploitation reporté		59 895,09
Total fonctionnement			59 895,09

BUDGET ANNEXE SERVICE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2014

ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2013 (1)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2014 (2)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 (3)	RESULTAT DE CLOTURE 2014 (1)+(3)
INVESTISSEMENT	36 178.92		25 154.00	61 332.92 (1)+(3)
EXPLOITATION	239 591.87	0.00	-179 696.78	59 895.09 (1)-(2)+(3)
TOTAL	275 770.79	0.00	-154 542.78	121 228.01

RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL CUMULE
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales A	25 737.00	261 200.00	286 937.00
Titres de recettes émis B	25 604.42	226 765.97	252 370.39
(y compris recettes rattachées à l'exercice)			
Réduction de titres C	0.00	0.00	0.00
Recettes nettes D=B-C	25 604.42	226 765.97	252 370.39
Restes à réaliser E	0.00	0.00	0.00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales F	61 915.92	500 791.87	562 707.79
Engagements G	900.84	413 668.01	414 568.85
Mandats émis H	900.84	413 668.01	414 568.85
(y compris dépenses rattachées à l'exercice)			
Annulation de mandats I	450.42	7 205.26	7 655.68
Dépenses nettes J=H-I	450.42	406 462.75	406 913.17
Dépenses engagées non mandatées K=G-H	0.00	0.00	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent (si D>J) D-J	25 154.00		25 154.00
Déficit (si J>D) D-J		-179 696.78	-179 696.78
Restes à réaliser			
Excédent (si E>K) E-K			0.00
Déficit (si K>E) E-K			0.00

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 1 et n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 juin 2015.